

Montpellier, le 20 avril 2021

À l'attention de M. Mesquida,

Président du Conseil départemental de l'Hérault



**LA FSU TERRITORIALE**  
04.67.67.77.04

fsu@herault.fr

www.snuter34fsu.fr



**Objet : situation des Responsables territoriaux (RT) par intérim au sein de la DGA-SD.**

Par la présente, Monsieur le Président, nous sollicitons de votre part un arbitrage quant au traitement actuellement réservé aux cadres par intérim par le directeur de la DGA-SD, et plus largement à la considération apportée au travail et à l'investissement des agents de cette direction.

En mars 2019, avec le syndicat SUD, la FSU avait déjà pointé la fragilité structurelle dans laquelle des cadres, professionnel(le)s du travail social retiré(e)s du terrain sans être forcément remplacé(e)s, allaient être en difficulté dans l'exercice de leur mission du fait d'une absence institutionnelle de reconnaissance (cf. document ci-joint). En effet, l'attribution d'une prime de 150€ bruts masquait difficilement l'incohérence d'une absence d'autorité hiérarchique au sein des services et de délégation de signature de votre part (qui tarde encore à arriver), plaçant de fait ces professionnels sous une tutelle administrative incompatible avec le réel exercice de leurs missions. Comble de l'ineptie, nous avons pu constater la venue de membres de la direction au central se rendre sur les territoires « simplement » pour signer des documents pré-remplis sans être lus sur le fond.

C'est donc précarisé(e)s, fragilisé(e)s au quotidien et pas reconnus par leur direction que plusieurs d'entre elles/eux ont réalisé et réalisent encore leurs tâches dans des conditions souvent déplorables (amplitudes journalières au-dessus de la normale, déplacements géographiques importants, absence de dotation d'outils informatiques, etc.). La seule perspective à peu près sensée qui pouvait servir de moteur à cet exercice « low-cost » du métier de cadre socio-éducatif était la compensation d'un maintien en activité jusqu'au moment du passage du concours d'attaché et/ou de conseiller socio-éducatif pour pallier les manques récurrents d'attractivité de ces postes dans notre collectivité.

Mais même ce minimum de respect qu'ils étaient en droit d'attendre de la part de leur direction n'a pas lieu. C'est ainsi qu'à deux mois à peine du démarrage du concours d'attaché, certains de ces RT par intérim ont découvert des appels à candidature internes et externes pour leurs propres postes. Postes ouverts sur le grade d'attaché (la possibilité de conseiller socio-éducatif ayant mystérieusement disparu : y aurait-il un souhait d'écarter les travailleurs sociaux de ce genre de fonction ?...), mais qualifiés de statutaires ou non. Autrement dit, faute d'attachés, la DGA-SD se réserve le droit d'embaucher des contractuels avec le diplôme de CAFERUIS, « privilège » qu'elle refuse à ces titulaires auxquels elle a pourtant pour certains financé la formation...

.../...

Section **FSU** des personnels du conseil  
départemental de l'Hérault

Hôtel du Département - 1977 avenue des Moulins  
Mas d'Alco - 34087 Montpellier Cedex 4  
0467677704 - fsu@herault.fr - 0783837765  
Alco - Algeco crèche Eliane Bauduin  
[www.snuter34fsu.fr](http://www.snuter34fsu.fr)



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

En agissant de la sorte, le fonctionnement du directeur de la DGA-SD est une nouvelle fois violent, irrespectueux des professionnels qui depuis deux ans et demi, au prix parfois de leur santé, font fonctionner une organisation de la direction totalement inadaptée, et confirme son éloignement de la réalité des besoins qu'il n'est jamais venu entendre et/ou constater sur le terrain (même en plein confinement quand chacun « bricolait » un service public soucieux du devenir des usagers au détriment de leur propre sécurité et de leur organisation familiale).

Monsieur le Président, malgré les différends qui parfois nous opposent, l'utilisation de « salarié(e)s Kleenex<sup>®</sup> » dont on se sert jusqu'à épuisement avant d'être jetés ne nous paraît par correspondre à l'idée que vous semblez vous faire de la fonction publique et de ses représentants. Nous vous demandons instamment de mettre un terme à ces appels à candidatures prématurés pour laisser une chance aux salariés de la collectivité d'accéder à ces postes de cadres par l'obtention du concours financé par nos/vos soins. En fonction des résultats, effectivement des appels à candidature pourront être lancés, strictement ouverts selon nous aux grades d'attaché et de conseiller socio-éducatif, refusant la contractualisation et donc la mise à mal du statut de la fonction publique territoriale.

Au-delà, nous attirons tout particulièrement votre attention sur une conception autocratique du pouvoir à la tête de la DGA-SD, très éloignée de votre conception de proximité avec le terrain et d'échange avec les professionnels. De très nombreuses remontées vous sont parvenues et ne cessent de vous parvenir par l'intermédiaire de courriers de la part de professionnels excédés par leur impossibilité à exercer leurs missions malgré les millions d'euros engagés et les postes créés par la collectivité dans cette réorganisation inepte à rendre le service public attendu. Depuis deux ans et demi, au lieu de répondre aux besoins qui jusque-là étaient mieux remplis, la situation ne cesse de se dégrader au point qu'il devient impossible de recruter même des non-titulaires. Au-delà des réalités de terrain dont ces courriers vous font part, elles sont les témoins d'une absence totale d'écoute et de reconnaissance de leur fonction, de leur métier, et pis, de la réalité des besoins des usagers du service public.

Dans l'attente de la considération attendue par les cadres par intérim de la DGA-SD, et plus largement par tous les membres de cette direction qui tous les jours œuvrent à la recherche de la satisfaction des besoins des usagers dans le souci du service public, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la section FSU du département de l'Hérault

Emmanuel SAMSON



F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN